

Séance extraordinaire (Budget) du 18 décembre 2017



2017-12
267

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 18 décembre 2017 à 19h10.

Sont présents à cette session :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Frédéric Poulin
Siège #2 - M. Noël Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Boilard.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

1 - CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 4 décembre 2017.

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette session est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2018 de cette municipalité.

2017-12
268

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget pour l'année 2018 et du plan triennal d'immobilisation
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la session

Attendu que cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2018 et du plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020, les membres du conseil procèderont en conséquence.

Adoptée unanimement

**2017-12
269**

04 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2018 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal, sous le point # 4;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe:

- Adopte le budget de l'exercice financier de 2018 prévoyant:
 - Des revenus de: 3 500 827 \$
 - Des dépenses de: 2 549 628 \$
 - Un excédent d'opération avant conciliation à des fins fiscales de: 951 199 \$
 - Les affectations financières suivantes:
 - 811 640 \$ au remboursement de la dette à long terme
 - (58 331 \$) affectation de surplus réservé
 - 197 890 \$ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2018
- Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2018-2019 et 2020

Adoptée unanimement

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2017-12
270**

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité que cette session spéciale d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h20

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, directrice générale